



AVIS AU PUBLIC

Commune des Molières (91470)

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Le public est informé que par délibération n°8/2014 du 17 mars 2014, le conseil municipal a prescrit une modification simplifiée du Plan local d'urbanisme de la commune des Molières.

Un porter à la connaissance des pièces du projet de modification simplifiée du PLU ainsi qu'un registre où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public seront déposés durant un mois en mairie des Molières à compter du 28 avril 2014 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit :

- le lundi de 14 h à 18 h,
- les mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h,
- le samedi de 9 h à 12 h.

Le dossier sera également consultable par voie électronique à l'adresse suivante : www.lesmolières.fr.

A l'issue de cette mise à disposition, le conseil municipal sera amené à se prononcer pour l'approbation de la présente modification simplifiée »

Fait aux Molières, le 11 avril 2014,

Yvan LUBRANESKI
Maire des Molières